

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 22 mars 2024

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements publics
de Vaucluse

PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES

Affaire suivie par : Marie-Mélanie GODARD/Laure DESCHAMPS
04 28 70 42 83 / 04 32 44 89 31
directiongenerale@cdg84.fr

Circulaire n°24-18

Objet : Protection Sociale Complémentaire

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

L'ordonnance du 17 février 2021 prévoit que les Centres de gestion ont pour nouvelle mission obligatoire la conclusion de conventions de participation en « Santé » et « Prévoyance » à l'échelle départementale (contrat-groupe).

La conclusion d'une convention de participation à l'échelle départementale vise, d'une part, à une harmonisation des politiques d'accompagnement social à l'emploi au sein d'un territoire et, d'autre part, permet une plus grande **mutualisation des risques**, ce qui rend **plus attractif le rapport prix/prestations**. Les collectivités et établissements publics de Vaucluse pourront adhérer à ces conventions.

A l'issue de deux réunions de travail avec les organisations syndicales, en date des 26 septembre et 14 décembre 2023, les orientations suivantes ont été retenues :

GARANTIES PREVOYANCE : incapacité/invalidité

- TRAITEMENT DE REFERENCE : traitement indiciaire + NBI + régime indemnitaire.
- TAUX D'INDEMNISATION : 90 % du revenu net.
- PERSONNE COUVERTE : Tout agent territorial, quel que soit son âge, son statut, son cadre d'emplois ou sa catégorie, bénéficiera à minima, en cas d'indisponibilité physique liée à une incapacité temporaire de travail du maintien (TI + NBI + RI), sous déduction des prestations versées par l'employeur ou tout autre régime obligatoire, au moyen d'un complément de rémunération versé au titre de la prévoyance complémentaire.
- Ce complément interviendra en sus des garanties résultant aussi bien de l'application du régime spécial des fonctionnaires que des dispositions applicables aux agents contractuels.

Garantie supplémentaire (au choix de l'agent) : décès

- GARANTIE DECES : Versement d'un capital décès en cas de décès de l'agent.
traitement indiciaire + NBI + régime indemnitaire.
- TAUX D'INDEMNISATION : 100 % du revenu net annuel.
- MODALITE : Adhésion facultative pour l'agent/pas de participation employeur adossée à la garantie

GARANTIES COMPLEMENTAIRE SANTE :

- STRUCTURATION TARIFAIRE :
 - Agent
 - Duo (agent + un enfant ou un conjoint)
 - Famille (à partir de trois personnes)
- NOMBRE DE NIVEAUX : 3 NIVEAUX :
 - NIVEAU 1 : conforme au panier de soins « privé » (obligation légale à ce jour).
 - NIVEAU 2 : conforme au panier de soins « fonction publique Etat ».
 - NIVEAU 3 : panier libre.

Le gouvernement s'était engagé à sortir les décrets transposant l'accord employeurs-syndicats du 11 juillet 2023 avant la fin de l'année 2023 et au plus tard le 11 janvier 2024. Après de multiples rebondissements, ces décrets ne devraient toutefois pas paraître avant juillet 2024 mais une 1^{ère} version quasi définitive est attendue pour avril 2024.

Il apparaît toutefois que la mise en place de contrats collectifs à adhésion obligatoire pour les agents avec un financement à hauteur de 50% se précise et cela dès le 1^{er} janvier 2025.

Concernant la complémentaire santé, l'adhésion pour les agents restera facultative avec une part employeur également à hauteur de 50%. La date limite de financement pour la complémentaire santé est **au 1^{er} janvier 2026**. Le CDG propose de couvrir ce risque dès le 1^{er} janvier 2025 (le choix est laissé aux collectivités de mettre en place le volet santé dès le 1^{er} janvier 2025 ou au 1^{er} janvier 2026).

Il convient de préciser que le CDG84 a fait le choix de la prudence en termes d'agenda afin d'avoir une meilleure lisibilité sur les régimes à mettre en place notamment sur l'application de l'accord du 11 juillet 2023.

Afin de mettre en place ces conventions de participation, le CDG 84 est accompagné par un cabinet conseil en assistance maîtrise d'ouvrage : ACE Consultants. Les conventions seront conclues pour une période de six ans.

Vous avez l'opportunité de vous joindre à cette démarche en donnant déclaration d'intention au Centre de gestion qui prendra le soin d'agir pour votre compte.

Cela n'engage nullement votre collectivité.

Vous garderez la possibilité de ne pas adhérer si les conditions obtenues au terme de la consultation ne vous convenaient pas.

Vous trouverez en pièces jointes :

- Une déclaration d'intention de participation à la consultation,
- Un fichier statistique, qui sera annexé au cahier des charges (attention, présence de 2 onglets)

Ces documents, à nous retourner complétés **avant le 26 avril 2024 à l'adresse l.deschamps@cdg84.fr**, sont indispensables à l'engagement de notre démarche.

Vous trouverez également joint à la présente circulaire le calendrier du projet mis en place.

Madame Marie-Mélanie GODARD, responsable de la direction Management des RH, et Madame Laure DESCHAMPS, responsable du Pôle Appui aux collectivités, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

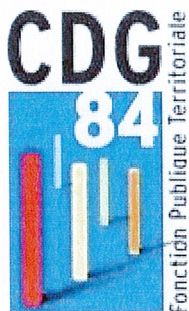
Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Président,

* Maurice CHABERT



The stamp is circular with the text 'FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE' around the top edge and 'VAUCLUSE' at the bottom. In the center, it reads 'CENTRE DE GESTION'. There is a handwritten signature over the stamp.



DECLARATION D'INTENTION
Participation à la consultation de mise en œuvre
des conventions de participation du CDG 84

Collectivité ou établissement public :

.....

N° SIRET :

Adresse :

.....

Interlocuteur dédié au dossier « Protection sociale complémentaire » au sein de votre collectivité :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

Email :

Nombre d'agents dans la collectivité

PREVOYANCE

Souhaite participer à la consultation relative à la mise en œuvre d'une convention de participation au **1^{er} janvier 2025** sur le risque PREVOYANCE mise en place par le CDG du Vaucluse.

SANTE

Souhaite participer à la consultation relative à la mise en œuvre d'une convention de participation au **1^{er} janvier 2025** sur le risque COMPLEMENTAIRE SANTE mise en place par le CDG du Vaucluse.

OU

Souhaite participer à la consultation relative à la mise en œuvre d'une convention de participation au **1^{er} janvier 2026** sur le risque COMPLEMENTAIRE SANTE mise en place par le CDG du Vaucluse.

Fait à....., le.....

Le (la) Maire ou le (la) Président(e)

**Document à retourner complété et signé à Madame Laure DESCHAMPS – l.deschamps@cdg84.fr
au plus tard le 26 avril 2024**

Vos interlocuteurs au CDG Vaucluse :

Madame Marie-Mélanie GODARD – m.godard@cdg84.fr – 04 28 70 42 83

Madame Laure DESCHAMPS – l.deschamps@cdg84.fr – 04 32 44 89 31

CARACTERISTIQUES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES DE LA POPULATION A ASSURER

DENOMINATION DE L'EMPLOYEUR :	A compléter
N° SIRET DE L'EMPLOYEUR	A compléter
CODE POSTAL DE L'EMPLOYEUR	A compléter

PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR	2019	2020	2021	2022	2023
Santé : budget annuel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Santé : agents bénéficiaires de la participation	0	0	0	0	0
Santé : montant moyen par agent	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Prévoyance : budget annuel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévoyance : agents bénéficiaires de la participation	0	0	0	0	0
Prévoyance : montant moyen par agent	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

SORT DU REGIME INDEMNITAIRE					
Pour chaque type de congés, vous indiquerez, selon la délibération prise, si les catégories de primes suivantes sont soit maintenues en cas de passage à demi traitement et en proportion à ce traitement, soient suspendues					
	RIFSEEP - IFSE	RIFSEEP - CIA	AUTRES PRIMES	Code :	
CMO - maladie ordinaire :	M/S	M/S	M/S	M	S
CLM - CLD : longue maladie et longue durée :	M/S	M/S	M/S	M	S
CGM - grave maladie :	M/S	M/S	M/S	M	S

EFFECTIF	Données statistiques à transmettre au 31/12/n de chaque année			
	2 020	2 021	2 022	2 023
Total	0	0	0	0
Agents titulaires & stagiaires relevant de la CNRACL				
Agents titulaires & stagiaires relevant de l'IRCANTEC				
Agents non titulaires relevant de l'IRCANTEC				
Autres				

REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	2 020	2 021	2 022	2 023
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Traitement indiciaire + NBI + SFT				
Régime indemnitaire				

REPARTITION PAR SEXE au 31/12/2023	Homme	Femmes	Total	% Hommes	% Femmes
	Effectif total au 31/12/2023	0	0	0	#DIV/0!
Dont titulaires			0	#DIV/0!	#DIV/0!
Dont non titulaires			0	#DIV/0!	#DIV/0!

REPARTITION PAR FILIERE AU 31/12/2023	Homme	Femmes	Total	% Hommes	% Femmes
	Effectif total au 31/12/2023	0	0	0	#DIV/0!
Administrative			0	#DIV/0!	#DIV/0!
Culturelle			0	#DIV/0!	#DIV/0!
Animation			0	#DIV/0!	#DIV/0!
Police municipale			0	#DIV/0!	#DIV/0!
Sociale et médico-sociale			0	#DIV/0!	#DIV/0!
Technique			0	#DIV/0!	#DIV/0!
Sportive			0	#DIV/0!	#DIV/0!
Incendie et secours			0	#DIV/0!	#DIV/0!

REPARTITION PAR AGE AU 31/12/2023	Effectif employeur		
	Total	Dont hommes	Dont femmes
Tranches d'âge			
- de 29 ans	0,0		
de 30 à 34 ans	0,0		
de 35 à 39 ans	0,0		
de 40 à 44 ans	0,0		
de 45 à 49 ans	0,0		
de 50 à 54 ans	0,0		
de 55 à 59 ans	0,0		
de 60 à 64 ans	0,0		
plus de 65 ans	0,0		
Total	0	0	0

SINISTRALITE	2020	2021	2022	2023
	CONGES DE MALADIE ORDINAIRE (CMO)			
Nombre d'agents en arrêt de travail				
En périodes de plein-traitement				
En périodes de demi-traitement				
Nombre d'arrêts de travail				
En périodes de plein-traitement				
En périodes de demi-traitement				
Nombre de journées d'arrêts de travail				
En périodes de plein-traitement				
En périodes de demi-traitement				
CONGES DE LONGUES MALADIES : longues maladies, longues durées, graves maladies				
Nombre d'agents en arrêt de travail				
En périodes de plein-traitement				
En périodes de demi-traitement				
Nombre d'arrêts de travail				
En périodes de plein-traitement				
En périodes de demi-traitement				
Nombre de journées d'arrêts de travail				
En périodes de plein-traitement				
En périodes de demi-traitement				
MISE EN DISPONIBILITE POUR RAISON DE SANTE et MAINTIEN DES DROITS EN ATTENTE DE DECISION DU CONSEIL MEDICAL				
Nombre d'agents en arrêt				
Nombre d'arrêts				
Nombre de jours d'arrêt				
INVALIDITE				
Nombre d'agents CNRACL en invalidité				
Nombre d'agent IRCANTEC en invalidité				
DECES				
Nombre d'agents CNRACL décédés				
Nombre d'agent IRCANTEC décédés				

RISQUE : PREVOYANCE
LISTE DES DOSSIERS EN COURS

Raison social de l'employeur :	A COMPLETER
Code postal de l'employeur :	A COMPLETER
N° de SIRET :	A COMPLETER
Date de l'inventaire des dossiers :	JJ.MM.AAAA

Historique à compléter pour les situations des agents en arrêt de travail

Données à compléter :

Pour l'assurance prévoyance en cours, il convient de noter si l'agent :

PREVIL	est couvert par un contrat d'assurance individuel prévoyance labellisé
PREVINL	est couvert par un contrat d'assurance individuel prévoyance non labellisé
PREVCOL	est couvert par un contrat d'assurance collectif
PREVKO	n'est pas couvert par un contrat d'assurance prévoyance
PREVNSP	pas d'information sur la situation de l'agent (qu'il soit garanti ou non garanti)

Pour les **types d'arrêts**, prévoir de renseigner selon la situation de l'agent :

CMO	Congé de maladie ordinaire
CLM	Congé de longue maladie
CLD	Congé de longue durée
CGM	Congé de grave maladie
DORS	Disponibilité d'office pour raison de santé
MDTAD	Maintien du demi-traitement en attente d'une décision du conseil médical
TPT	Temps partiel thérapeutique
AUTRE	Autre type d'arrêt

Identifiant	Assurance prévoyance en cours	Types d'arrêts	Sexe	Date de naissance	Situation de famille	Enfants à charge	Salaire annuel brut	Date de l'arrêt de travail	Date du passage en demi-traitement
N°	Selon codes	Selon codes	M / F	JJ.MM.AAAA	M / C	Nombre	€	JJ.MM.AAAA	JJ.MM.AAAA

Cette liste devra être actualisée à la mise en place du contrat, et communiquée pour mise à jour à l'organisme d'assurance.



PLANNING PSC 2024

26/09/2023	Groupe de travail avec les organisations syndicales membres du CST ⇒Présentation de la démarche par l'AMO
14/12/2023	Groupe de travail avec les organisations syndicales membres du CST ⇒Présentation et avis sur les garanties du futur contrat
25/03/2024	Envoi circulaire à toutes les collectivités : transmission de la déclaration d'intention + dossier statistique (retour indiqué : 26/04/2024)
06/05/2024	Publication de la consultation
Du 10/06/2024 au 28/06/2024	Analyse des candidatures et des offres
02/07/2024	CST spécial PSC
04/07/2024	CAO puis réunion du CA
05/07/2024	Notification du marché
09/2024	Organisation de visio d'information à l'adresse des collectivités
10/2024	Contact de l'assureur choisi avec les collectivités.
01/12/2024	Envoi des conventions de participation aux collectivités avec retour le 01/12/2024